

Acte concernant les compagnies d'assurance sur la vie et les compagnies faisant des affaires d'assurance autres que celles contre l'incendie, et sur la navigation intérieure.

Acte pour amender et refondre les différents actes relatifs à l'assurance, en ce qui concerne les assurances contre l'incendie, et sur la navigation intérieure.

L'élévation de Mgr. Manning au cardinalat, a fait la plus heureuse impression en Angleterre; et la promotion de l'archevêque de New York, Mgr. McCloskey, est également bien vue aux Etats-Unis.

Nous apprenons que le 6 du présent, Mgr. Roncetti, légat du Saint-Père, arrivait à New-York, apportant à Son Eminence Mgr. McCloskey, les insignes du cardinalat. Mgr. Roncetti est accompagné du comte Morasoschi, officier de la garde noble du Pape, et a pour secrétaire le savant professeur Ubaldo Ubaldi.

Un grand nombre de personnes, prêtres et laïques, dans un vapour décoré des couleurs américaines et des armes du Saint-Siège, allèrent à la rencontre de la délégation romaine et l'accompagnèrent jusqu'à la résidence du Cardinal, où Mgr. Roncetti lui a annoncé officiellement sa nomination et lui a remis les insignes sacrés.

On fait les plus grands préparatifs pour la collation solennelle de la barrette et autres insignes du cardinalat; cette cérémonie ne doit pas avoir lieu plus de 10 jours après l'arrivée du légat du Souverain Pontife. C'est Mgr. Bayley, archevêque de Baltimore, qui doit présider la cérémonie.

Tous les diocèses des Etats-Unis seront représentés à cette grande fête religieuse qui sera, sans doute, la plus imposante qu'on ait encore vue dans l'Eglise catholique de l'Amérique.

Mais en quoi consiste donc cet honneur du cardinalat, s'est peut-être déjà demandé plus d'un de nos lecteurs, et quelles sont les obligations de cette charge?

Voici, en peu de mots, la réponse à ces questions:

Le mot *cardinal* vient du mot latin *cardo*, qui signifie, au propre, le gond d'une porte, et au figuré le fondement d'une chose, ce qu'elle a de principal et de plus excellent. Le savant cardinal Ballarmin enseigne que dans les premiers siècles de l'Eglise les cardinaux étaient les titulaires ou les curés des paroisses et des églises de Rome. Mais alors ce nom était aussi donné aux chanoines des cathédrales de Milan, de Ravenne, de Crémone, de Solerne, de Naples, de Compostelle et de Cologne. Ce n'est que pendant le pontificat de St. Pie V (1566-72) que ces chanoines durent renoncer au titre de cardinal qui resta le privilège des seuls titulaires des églises de Rome.

Il faut remonter au quatrième siècle, au Concile de Rome tenu sous le règne de Constantin, pour trouver la première mention du terme de *cardinal*. Mais le pape Eugène IV enseigne que l'institution du cardinalat est probablement due à St. Pierre lui-même qui voulut créer un ordre analogue au Collège des Apôtres dont Jésus-Christ voulut s'entourer sur la terre. Ainsi, il est probable que St. Pierre réunit auprès de lui des personnes remarquables par leur vertu et leur haute sagesse pour prendre leurs conseils et leurs avis dans l'administration des affaires de l'Eglise. Et c'est pour cette raison, sans doute, que le grand pape Sixte-Quint déclare que les cardinaux sont les représentants des Apôtres; et c'est encore ce qui explique pourquoi le Sacré-Collège des Cardinaux s'appelle aussi le Collège Apostolique. Le même Pontife compare le Sacré-Collège à l'assemblée des Anciens que Moïse choisit, par l'ordre de Dieu, pour l'aider à conduire le peuple d'Israël dans la terre promise. Les Anciens formaient une espèce de Sénat au mi-

lieu des juifs, et le Sacré-Collège des Cardinaux remplit des fonctions analogues dans l'Eglise.

Innocent III assimile, de son côté, les cardinaux, aux prêtres de la tribu de Lévi, qui étaient chargés d'assister le Grand Prêtre dans les fonctions sacrées du sanctuaire et dans l'administration de la justice.

Le nom de Sacré-Collège est donné au corps entier des cardinaux qui sont les princes de la Cour Romaine, le conseil privé du Saint-Père. Ils sont ses coadjuteurs pendant son pontificat, et à sa mort ils prennent les rênes du gouvernement de l'Eglise.

La dignité de cardinal vient immédiatement après celle du pape dans la hiérarchie ecclésiastique. Les cardinaux ont la préséance sur les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques, parce qu'ils sont les conseillers intimes de Sa Sainteté, les juges de la terre: *judices orbis*, pour nous servir de l'expression de Saint-Bernard. Ils reçoivent mission de juger non-seulement les simples fidèles, mais aussi les patriarches et les évêques. Eugène IV écrivait à l'archevêque de Cantorbéry, qui semblait vouloir refuser de céder le pas à l'évêque de Rochester, promu au Cardinalat: " Qui peut ignorer que la dignité de cardinal l'emporte sur celle de l'archevêque? Celui-ci n'est établi que pour la sanctification d'une partie de l'assemblée des fidèles, au lieu que celui-là doit s'occuper du salut de tout le monde chrétien. L'archevêque est chargé d'une seule église, et les cardinaux, de concert avec le Souverain Pontife, ont la charge de toutes les églises. Et tandis que les cardinaux relèvent du seul tribunal du Saint-Père, ils sont constitués les juges des patriarches, des archevêques, des évêques, des autres dignitaires de l'Eglise et de tous ceux qui participent au sacerdoce."

De tous les privilèges des cardinaux, celui qui l'emporte sur tous les autres c'est de prendre part à l'élection du Pape. Ce privilège exclusif leur a été accordé au onzième concile oecuménique, troisième de Latran, par un décret du pape Alexandre III. De plus, depuis Etienne III, 769, les papes ont toujours été choisis parmi les cardinaux, excepté dans quelques circonstances extraordinaires.

Il y a trois ordres de cardinaux: les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres que l'on compare aux trois ordres supérieurs de la hiérarchie angélique, les Séraphins, les Chérubins et les Trônes. Il y a six cardinaux-évêques. Leurs titres sont les villes d'Ostie, de Porto, de Saint-Rufin, d'Albano, de Solerne, de Frascati et de Palestrina, toutes dans le voisinage de Rome.

Les cardinaux-prêtres sont titulaires de certaines églises de Rome. Ces églises sont plus ou moins célèbres, selon l'importance des reliques qu'elles renferment, ou des martyrs qui ont versé leur sang pour Jésus-Christ à l'endroit même où elles sont bâties. Il y a cinquante églises dont les titulaires sont cardinaux-prêtres. Les cardinaux-diacres peuvent être au nombre de quatorze et sont aussi titulaires de certaines églises.

Six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres: voilà les soixante-dix membres du Sacré-Collège. Sixte-Quint a décrété que le nombre soixante-dix ne doit pas être excédé; ce chiffre correspond au nombre des membres du sanhédrin des juifs.

La vie des cardinaux est extrêmement active. Outre les devoirs de piété qu'ils doivent remplir exactement en leur qualité de prêtres, ils ont à s'occuper des affaires de plusieurs congrégations, des églises particulières, des missions, des institutions charitables, artistiques et scientifiques; il faut qu'ils assistent aux audiences du Saint-Père. Ces occu-